

Yacht club de Tahiti

Procès verbal de la réunion du comité directeur du 4 février 2013

La réunion s'est déroulée en présence de MM Yvon Calatayud, vice-président - qui a du s'absenter en cours de séance-, Benjamin Picard, trésorier, Eric Panissard, trésorier adjoint, de Mme Marie José Skoberne, secrétaire, sous la présidence de M. Xavier Duthil.

M. Patrick Delaere, directeur du YCT, a participé à cette réunion

Excusés :

MM Jean Pierre Basse, Xavier Doerfler, Moana Le Calvic, responsables des sections sportives.

A l'ouverture de séance, Xavier Duthil propose de traiter les points prévus en suivant l'ordre du jour :

Démission de M. Pierre Merlenghi de ses fonctions au sein du bureau exécutif

M.J. Skoberne souligne son investissement au service de notre association et souhaite exprimer, au nom du comité directeur et de l'ensemble des membres, de chaleureux remerciements pour le travail qu'il a accompli comme secrétaire ainsi que comme initiateur et coordinateur de la refonte des statuts entamée en 2012.

Yvon Calatayud souhaite alors faire part au bureau de messages transmis par « Radio Ponton » selon lesquels il serait inadmissible que le président et sa compagne fassent partie du même bureau, ce qui donnerait une prépondérance à leurs opinions au cours des votes.

Réponse du Président, appuyé par les trésoriers et la secrétaire : les discussions du bureau pourront porter sur des questions formulées par les membres, à condition qu'elles soient exprimées par écrit ou par courrier électronique et signées, et non sur des critiques anonymes.

Situation financière et budget prévisionnel :

M.J. Skoberne revient rapidement sur le bilan des recettes et dépenses d'octobre, avec un résultat excédentaire dû au règlement tardif par l'EVA de son loyer de l'an dernier.

Benjamin Picard indique que pour les trois derniers mois de l'année 2012, la gestion a été limitée aux affaires courantes, compte tenu du report du vote du budget prévisionnel. Il précise qu'il est en train de construire les outils qui lui permettront de contrôler le domaine financier ; en outre, le projet d'informatisation de la comptabilité en cours, propre à faciliter et fiabiliser le suivi financier amènera également une réflexion, avec l'aide éventuelle du conseiller comptable, sur la ventilation des postes.

M.J. Skoberne revient sur le budget prévisionnel adopté le 18 janvier 2013 :

partie « Activités sportives », en « charges », le montant de la ligne « stages sportifs et classes de mer », fixé à 1 200 000 cfp sera utilisé pour l'entretien normal des optimists actuels, et le solde comme provision pour l'achat dans les années à venir de nouveaux optimists.

Projet de mise en place d'une comptabilité informatisée :

Le directeur présente les propositions des trois prestataires qui ont été contactés, un cabinet comptable, un expert comptable indépendant, ainsi qu'un fournisseur de logiciel de la place.

E. Panissard présente une synthèse des solutions envisageables qui compare les avantages et inconvénients respectifs du type d'intervenant, cabinet comptable ou comptable indépendant, et ceux des solutions possibles, fichier Excel amélioré ou logiciel de comptabilité, Ciel ou Sage.

Il fait aussi état de la proposition de Mlle Mei, comptable, pour accompagner la mise en place de l'outil informatique, d'assurer la formation, ainsi que le contrôle des opérations comptables, et cela gracieusement.

Après avoir examiné l'ensemble de ces informations et en avoir débattu, le comité directeur a décidé d'accepter la proposition d'accompagnement, et opté pour l'achat du logiciel Ciel, conformément aux propositions des trésoriers.

Refonte des statuts et du règlement intérieur

X. Duthil propose la poursuite des réunions dédiées à la rénovation des statuts, à partir des travaux qui ont déjà été bien avancés, La première date est fixée au 18 mars 2013 à 18h.

Ces travaux doivent aboutir à une assemblée générale extraordinaire, pour l'adoption des modifications de statuts et du règlement intérieur, qui pourrait se tenir fin du premier semestre 2013.

Le président propose également aux membres du comité de faire ensemble sans tarder un état des lieux des installations du YCT afin de relever les problèmes ou difficultés à traiter. Il est convenu que cela aura lieu le 23 février à 16h30.

La 60^{ème} année du Yacht Club

Avant que Y. Calatayud ne quitte la réunion, M.J.Skoberne présente le projet de programmation d'animations destiné à marquer le 60^{ème} anniversaire de l'association. Ce projet a été préparé par un groupe de membres bénévoles, et s'étalera sur les 8 mois qui nous séparent de la date anniversaire, le 28 octobre 2013.

Marie José demande l'aval du Comité directeur, qui donne son accord.

Y. Calatayud s'excuse de devoir quitter la réunion.

Recherche des causes de l'augmentation des dépenses d'eau et réunion organisée avec les sous-locataires.

X. Duthil fait état de travaux effectués en urgence le jeudi 31 janvier sur le parking de stationnement des Hobie Cat, afin d'étancher une fuite importante sur une ancienne vanne. Il n'a pas été décelé de destruction grave du réseau à cet endroit, qui expliquerait l'augmentation de la consommation d'eau générale. Le projet de pose de compteurs sur les différentes lignes reste donc d'actualité.

Une réunion avec les partenaires du Yacht Club en sous-location, EVA, club de plongée, Coconut Station et Club House, qui avait été envisagée en décembre, pourrait être organisée par le Comité Directeur lors de sa prochaine réunion, le lundi 4 mars, afin de présenter les projets de travaux actuels, et de définir ceux dont la charge serait répartie, en conformité avec les contrats de sous-location.

Le président présente les éléments principaux de l'affaire juridique ouverte entre le Yacht Club et la société Balkis – c'est-à-dire la Coconut station.

Le Club a déposé en Février 2011 une « requête en régularisation de signature de contrat de sous-location ». Par jugement d'Avril 2012 le Tribunal Civil « se déclare incompétent au profit de la juridiction administrative » et condamne le YCT « à payer à la SARL Balkis la somme de 165 000 F... ». Le Club a fait appel de cette décision en Juin 2012. Nous attendons le jugement en appel.

Pour B. Picard, l'important est de suivre les termes du contrat de location avec la mairie.

De l'avis général, la voie judiciaire est une impasse, régler les choses à l'amiable est préférable.

E. Panissard préconise de prévoir une provision pour le paiement de la condamnation, ainsi que des frais de l'avocat pour le dernier appel encore en cours.

Programme des travaux à effectuer sur l'exercice

La rénovation du réseau électrique a déjà porté sur le coffret de la cuisine du Club House.

Une inspection générale des installations sera demandée à un membre du YCT, professionnel en travaux électriques. L'aide d'une personne travaillant à EDT pour examiner la facturation et rechercher les moyens d'en réduire le coût serait la bienvenue.

Afin de prendre en compte les préconisations du médecin du travail de l'AMT (Association de Médecine du Travail de la CGPNE) qui a remis un « relevé de rappels, remarques et conseils dans le cadre du code du travail », Patrick propose l'installation d'un escalier de type échelle de meunier dans le local de la voilerie Hobie Cat. L'accès à la mezzanine n'étant pas destiné à un usage courant, il est décidé de retirer l'échelle de la voilerie, pour la stocker dans le local de stockage du bureau, et de prévenir le public par affichage. Un grand ménage de l'atelier, encombré de matériels et produits dangereux, s'impose également.

Rapidement sont évoqués le projet de rénovation des peintures à l'occasion des 60 ans du YCT, les tuiles de bois du bâtiment principal qui nécessitent aussi une rénovation : devis à demander à des entreprises, et enfin les deux derniers mouillages qui n'ont pas encore été révisés doivent l'être rapidement.

Le bureau examine ensuite la situation du ponton flottant Ouest qui a ripé, lors des épisodes de vent fort du jeudi 31 janvier, ainsi que de l'amarrage du bateau Gimme Shelter, qui lui aussi a glissé.

Il est donc nécessaire de réaliser des travaux de réinstallation du corps mort mis en cause, et de renforcement des attaches du ponton flottant.

Dans l'immédiat, avec pour objectif de sécuriser les amarrages du bateau concerné et de son voisin, la solution adoptée consiste à déplacer certains voiliers, après accord des propriétaires, et d'installer de nouvelles lignes de mouillage sur la chaîne récemment installée, pour sécuriser les plus longs. Eric se propose pour contacter les propriétaires des bateaux concernés.

Antoine ne disposant plus de l'autorisation de plonger, il sera fait appel à un plongeur professionnel, sous sa supervision. En conséquence E. Panissard signale qu'il faudra inclure à l'avenir des dépenses plus importantes pour la maintenance sous-marine des pontons.

Enfin, il est prévu en 2013 de surélever le ponton fixe, afin de le mettre à l'abri des fortes houles. Ce projet sera examiné ultérieurement.

Audit de l'informatique du YCT (matériel et logiciel)

Eric Panissard se propose pour effectuer bénévolement un audit de l'informatique, portant sur les matériels, les logiciels et sur la sécurisation du système –sauvegardes en particulier-, et pour étudier une amélioration de l'architecture du réseau, en tenant compte bien sur des contraintes budgétaires. Ses conclusions pourront être connues très prochainement.

Nouveaux horaires du Club House

Les horaires transmis par Karim Ahed sont déjà affichés dans le Club House.

Le Comité directeur demande que celui-ci ouvre à partir de 8 heures lorsqu'une régata est organisée le dimanche matin.

Le président interroge le directeur sur la possibilité d'ouvrir le bureau du YCT le dimanche matin.

Le directeur fait valoir que le personnel est présent en semaine du lundi au samedi et aspire au repos dominical, tout en assurant une permanence les dimanches de régata.

Assemblée Générale de la Fédération Tahitienne de Voile le 15 février

Le président a demandé l'accord de la Fédé pour la présence d'Hervé Bride, qui interviendra afin de demander la participation de Teiva Véronique, conseiller technique fédérale, pour actualiser la jauge des croiseurs, assurer la formation de juges de course, ainsi que la formation continue des moniteurs. Lors de cette réunion, pourront être abordés la question de la participation financière de la fédé pour le championnat de Polynésie, passée et à venir.

Autres points abordés

B. Picard aborde le sujet des congés du directeur et indique que l'exigence de suivi pour 1 demi journée ne s'impose pas. E. Panissard fait valoir qu'un suivi officiel est nécessaire permettant de définir quelle est la personne chargée de prendre les décisions durant l'absence du directeur.

Benjamin rappelle que lors de l'embauche du directeur actuel, le bureau avait envisagé un état des lieux mensuel des congés de chaque personnel. La nécessité d'un suivi régulier demeure, il propose donc à Patrick de mettre en place un relevé mensuel, à fournir en même temps que les comptes du mois.

X. Duthil demande à P. Delaere le point sur les demandes d'admission au YCT, et les demandes de places :

Admission demandée par X Tran Trong Long, surnommé Sinc, et ses deux parrains. Sinc revient au yacht Club après une absence de 5 années, et un long périple en voilier depuis son précédent séjour, de 2004 à 2007. Le comité accepte son admission

Cette demande va de pair avec une demande de place pour son nouveau voilier « Samhadi ». Une place de taille correspondante étant disponible, alors que les autres demandes en instance concernent des bateaux trop grands, la demande est acceptée.

Le président rappelle que le règlement intérieur du YCT fixe à l'article 9 les règles à respecter en matière d'habitat. Le directeur doit veiller à leur application, en particulier pour l'autorisation du comité directeur à l'habitat permanent.

La séance est levée à 21h30

Etabli à Arue, le 6 février 2013

La Secrétaire
Marie José Skoberne

le Président
Xavier Duthil